

Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions

23 décembre 2014
Français
Original: anglais

Première Réunion préparatoire de la première Conférence d'examen

Genève, 5 février 2015

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Exposé sur l'examen du Plan d'action de Vientiane

Examen du Plan d'action de Vientiane III. Appui à l'application

Document soumis par le Président de la cinquième Assemblée des États parties

1. Indépendamment des progrès accomplis dans les domaines d'activité de chaque groupe de travail, dont il est fait mention plus en détail ailleurs, et des difficultés rencontrées et recommandations relatives aux nouveaux travaux à mener dans le cadre d'un futur Plan d'action de Dubrovnik, certains éléments davantage axés sur les processus peuvent être soulignés au regard des actions n^{os} 51 à 57 du Plan d'action de Vientiane.

Champ d'application

2. Le Plan d'action de Vientiane de 2010 a établi une feuille de route visant à garantir la mise en œuvre rapide et efficace de la Convention. Y sont spécifiées des étapes, des mesures et des cibles concrètes et mesurables, assorties de délais et définissant les rôles et responsabilités. Dans le Plan d'action, le champ d'application et les hypothèses reposent sur l'organisation des travaux adoptée dans le cadre plus large du désarmement humanitaire et de la lutte antimines, dont les mécanismes, procédures, méthodes et structures opérationnelles sont mis au service des opérations.

Progrès marqués

3. Les initiatives prises en matière d'appui à la mise en œuvre ont consisté en un effort collectif d'intégration visant à promouvoir la contribution et la participation de divers agents non étatiques issus de la société civile et des organisations internationales, et à établir de nouveaux partenariats ayant accès aux réunions officielles et informelles en lien avec la Convention. À la suite de la première Assemblée des États parties, un programme de travail ordinaire et un calendrier des réunions ont été arrêtés, et un comité de coordination constitué de 14 coordonnateurs, placé sous l'autorité du Président, a été mis en place.

GE.14-24927 (F) 120115 120115



* 1 4 2 4 9 2 7 *

Merci de recycler



4. Dans le Plan d'action de Vientiane, il était suggéré de créer une unité d'appui à l'application de la Convention pour soutenir le dispositif. Suite à une décision prise à cet effet à la quatrième Assemblée des États parties, et dans l'attente que les États parties mettent la dernière touche à ces dispositions, il a été demandé au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de continuer d'assumer à titre provisoire les fonctions d'unité d'appui à l'application de la Convention. Enfin, un programme de parrainage a été mis en place pour garantir que les processus soient inclusifs, représentatifs et participatifs. Un secteur de la lutte antimines solidement en place et les travaux d'autres instruments pertinents du désarmement ainsi que du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme ont également offert un cadre propice à des modes de coopération efficaces et fructueux.

5. Après cinq ans de fonctionnement, et au vu des progrès obtenus, on peut se féliciter des nombreuses réalisations accomplies dans l'appui à l'application. Il reste toutefois beaucoup à faire pour réaliser les buts de la Convention; il ne suffit donc plus de garder le cap, mais bien de prendre de la vitesse si l'on veut que les progrès soient à la hauteur des objectifs communs et des obligations juridiques de chaque État partie à la Convention sur les armes à sous-munitions.

Recommandations

6. Le Plan d'action de Vientiane a été conçu sur la base des dispositions de la Convention, de façon à favoriser la mise en œuvre de cet instrument dans la pratique. À l'approche de la première Conférence d'examen, les États devraient étudier les modalités et le format de ce plan d'action commun et veiller à ce que sa nouvelle version demeure constructive et adaptable à un environnement en évolution constante, tout en fournissant aux États des orientations innovantes et axées sur les résultats afin de garantir la concrétisation de leurs efforts sur le terrain.

7. À cet effet, il serait aussi nécessaire d'évaluer régulièrement les activités d'appui à l'application de la Convention pour garantir que le programme de travail ainsi que les calendriers qui s'y rapportent, les modalités et le format des réunions, les mécanismes de coordination et l'unité d'appui à l'application propre à la Convention, ainsi que le programme de parrainage, soient toujours adaptés aux besoins existants et aux objectifs convenus par les États parties à la Convention dans leur cadre de résultats.

8. Un grand nombre de ces questions seront débattues au titre de l'examen officiel en cours, sous la direction du Président désigné de la première Conférence d'examen sur l'état et le fonctionnement de la Convention. Cela étant, dans l'élaboration du futur Plan d'action de Dubrovnik, il faudrait s'employer à mettre au point et renforcer un cadre pluriannuel permettant d'arrêter un plan d'action ambitieux – auquel tous les ajustements convenus seraient apportés eu égard à l'appui à l'application, de façon à permettre le suivi. Un tel cadre de résultats devrait fixer des points de référence clairs ainsi que des objectifs d'ensemble et des cibles bien identifiées. Une périodicité de cinq ans se prêterait également à la définition d'étapes et d'indicateurs de réussite permettant de mesurer les progrès plus facilement.

9. À l'approche de la première Conférence d'examen, la présidence costaricienne se réjouit à la perspective de travailler sur ces questions aux côtés de la Croatie, qui en assurera la présidence.